

ASSOCIATION INITIATIVE MEUSE

18 rue Gambetta
55005 BAR LE DUC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Ce rapport contient 27 pages



EUROBASE II – Parc International d'Activités – 54810 LONGLAVILLE

Tél : 03.82.25.40.41 – Fax : 03.82.25.65.69

www.soficofrance.com

***RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS***

SOFICO FRANCE



société d'expertise comptable

SOCIETE FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE – COMMISSAIRE AUX COMPTES

Inscrite au Tableau de l'Ordre de Nancy, membre de la Compagnie Régionale de Metz

S.A à directoire et conseil de Surveillance au capital de 1 222 550 €

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2025

Mesdames, Messieurs les adhérents de l'Association INITIATIVE MEUSE

I - OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le **31 Décembre 2029**, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'**Association INITIATIVE MEUSE** relatifs à l'exercice ouvert le **1^{er} Janvier 2025** et clos le **31 Décembre 2025** tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes annuels font apparaître :

✓ un total de ressources de		155 492 €
✓ un total de bilan de		1 932 855 €
et		
✓ une insuffisance de		6 600 €

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II – FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

III - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que **les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes ainsi que sur l'incidence indiquée du passage au règlement ANC 2022-06 dans l'annexe des comptes.**

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV – VERIFICATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

V - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de Commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A Longlaville, le 12 juin 2026

SOFICO FRANCE



Monsieur CRETIN Olivier
Commissaire aux Comptes

ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audits appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

	Valeur au 31/12/2025			% de	Valeur au	% de
	brute	amort. & dépréc.	nette	l'actif	31/12/2024	l'actif
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Cessions, brevets, licences,						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				0,02		0,04
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	4 130,05	3 812,89	317,16		728,83	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				50,66		51,38
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts	1 029 951,44	50 678,90	979 272,54		970 159,27	
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	1 034 081,49	54 491,79	979 589,70	50,68	970 888,10	51,42
Stocks et en-cours						
Créances				2,00		1,10
Créances Clients, usagers et cptes ratt.						
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	38 650,00		38 650,00		20 761,50	
Charges constatées d'avance						
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	914 615,60		914 615,60	47,32	896 676,80	47,49
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	953 265,60		953 265,60	49,32	917 438,30	48,58
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	1 987 347,09	54 491,79	1 932 855,30	100	1 888 326,40	100

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		71,96		58,33
Fonds propres statutaires	1 626 183,85		1 326 183,85	
Fonds propres complémentaires	-235 238,94		-224 721,41	
Fonds propres avec droit de reprise		7,92		8,19
Fonds propres statutaires	178 601,80		178 601,80	
Fonds propres complémentaires	-25 476,35		-24 000,11	
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	275 718,80	14,26	283 447,48	15,01
Excédent ou déficit de l'exercice	6 599,64	0,34	-19 722,45	-1,04
Situation nette (sous-total)	1 826 388,80	94,49	1 519 789,16	80,48
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES	(I) 1 826 388,80	94,49	1 519 789,16	80,48
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	(II)			
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS	(III)			
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	80 000,00	4,14	346 000,00	18,32
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	10 634,92	0,55	7 755,34	0,41
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	12 965,88	0,67	12 777,15	0,68
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	2 865,70	0,15	2 004,75	0,11
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	(IV) 106 466,50	5,51	368 537,24	19,52
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		(V)		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	(I + II + III + IV + V) 1 932 855,30	100	1 888 326,40	100

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation					
Cotisations		47 633,20	41 642,50	5 990,70	14,39
Ventes de biens et services					
Ventes de biens					
<i>dont ventes de dons en nature</i>					
Ventes de prestations de services		6 050,00	3 200,00	2 850,00	89,06
<i>dont parrainages</i>					
Produits de tiers financeurs					
Concours publics et subventions d'exploitation		48 650,00	49 050,00	-400,00	-0,82
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable					
Ressources liées à la générosité du public					
Dons manuels		3 356,00	2 134,34	1 221,66	57,24
Mécénats					
Legs, donations et assurances-vie					
Contributions financières					
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions					
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.					
Utilisations des fonds dédiés					
Autres produits		829,79	3,75	826,04	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	(I)	106 518,99	96 030,59	10 488,40	10,92
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises					
Variation de stocks					
Autres achats et charges externes		38 374,66	35 946,80	2 427,86	6,75
Aides financières					
Impôts, taxes et versements assimilés		264,25	263,84	0,41	0,16
Salaires		49 799,58	49 458,57	341,01	0,69
Cotisations sociales		18 427,43	18 023,95	403,48	2,24
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		411,67	470,64	-58,97	-12,53
Dotations aux provisions					
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées					
Report des fonds dédiés					
Autres charges		9,30	27,45	-18,15	-66,12
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(II)	107 286,89	104 191,25	3 095,64	2,97
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(I-II)	-767,90	-8 160,66	7 392,76	90,59

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits financiers					
De participation					
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés		10 487,47	4 684,01	5 803,46	123,90
Reprises sur dépréciations et provisions		38 485,86	6 475,11	32 010,75	494,37
Différences positives de change					
Produits de cessions d'immobilisations financières					
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	(III)	48 973,33	11 159,12	37 814,21	338,86
Charges financières					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		24 154,25	17 919,97	6 234,28	34,79
Intérêts et charges assimilées		17 326,54	6 059,33	11 267,21	185,95
Différences négatives de change					
Valeur comptable des immobilisations financières cédées					
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.					
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	(IV)	41 480,79	23 979,30	17 501,49	72,99
2-RÉSULTAT FINANCIER	(III-IV)	7 492,54	-12 820,18	20 312,72	158,44
3-RÉSULTAT COURANT avant impôts	(I-II+III-IV)	6 724,64	-20 980,84	27 705,48	132,05
Produits exceptionnels	(V)		1 438,39	-1 438,39	-100,00
Charges exceptionnelles	(VI)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(V-VI)		1 438,39	-1 438,39	-100,00
Participation des salariés aux résultats	(VII)				
Impôts sur les bénéfices	(VIII)	125,00	180,00	-55,00	-30,56
TOTAL DES PRODUITS	(I+III+V)	155 492,32	108 628,10	46 864,22	43,14
TOTAL DES CHARGES	(II+IV+VI+VII+VIII)	148 892,68	128 350,55	20 542,13	16,00
EXCÉDENT OU DÉFICIT		6 599,64	-19 722,45	26 322,09	133,46
Contributions volontaires en nature					
Dons en nature		26 400,00	23 860,20	2 539,80	10,64
Prestations en nature		11 738,00	12 622,28	-884,28	-7,01
Bénévolat					
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE		38 138,00	36 482,48	1 655,52	4,54
Charges des contributions volontaires en nature					
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens		11 738,00	12 622,28	-884,28	-7,01
Prestations en nature					
Personnel bénévole		26 400,00	23 860,20	2 539,80	10,64
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.		38 138,00	36 482,48	1 655,52	4,54
TOTAL		6 599,64	-19 722,45	26 322,09	133,46

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

Notre association Initiative Meuse est l'une des 202 associations locales Initiative réparties sur tout le territoire métropolitain et ultramarin formant le réseau Initiative France, le premier réseau associatif d'accompagnement et de financement d'entrepreneurs. Notre réseau de service d'intérêt général se fixe comme raison d'être d'accompagner l'audace des entrepreneurs pour construire une société solidaire et durable, laquelle se décline en 5 grands objectifs :

- Placer les entrepreneurs au cœur de notre action en leur faisant confiance, en les accompagnant, en les finançant, en les mettant en réseau afin de permettre à chacun et à chacune de se réaliser à travers son projet entrepreneurial en portant une attention particulière aux territoires et aux publics les plus fragiles.
- Agir pour le développement économique et la vitalité de nos territoires par l'aide à la création et à la reprise d'entreprises porteuses d'emplois et d'activités prospères et durables.
- Contribuer à une économie responsable pour participer à la transformation de notre société en veillant à l'équilibre entre performance économique et impacts environnementaux, sociaux et sociétaux des projets soutenus.
- Affirmer notre mission d'intérêt général et proposer à nos partenaires publics et privés des stratégies pour l'entrepreneuriat.
- Être un réseau de compétences mobilisé pour l'entrepreneuriat de demain qui fait preuve au quotidien d'agilité, d'innovation, de rigueur, de qualité de la vie au travail, de diversité des profils.

Au cœur de la mission de notre association et de son réseau, figurent l'accompagnement et le financement de créateurs/repreneurs d'entreprise et d'entrepreneurs grâce à des prêts d'honneur personnels, sans intérêts et sans garantie permettant à ces derniers la mobilisation d'autres dispositifs -notamment bancaires- de soutien aux TPE et PME.

Pour réaliser sa mission, notre association s'appuie en particulier sur, d'une part, des collaborateurs professionnels compétents, et d'autre part, un réseau de bénévoles forts de leur expérience entrepreneuriale qui offrent aux porteurs de projets un accompagnement personnalisé, amont et aval au financement accordé par un comité d'agrément bienveillant regroupant des professionnels.

Notre association comme tout le réseau Initiative France est engagée dans un processus de qualité grâce à :

- Sa Mission, son Projet associatif et Ethique et sa Déontologie
- Un référentiel « métier », la « promesse Initiative France », un système de qualification « Perform'in »
- L'assistance de ses organisations régionales et des services de sa coordination nationale

Concrètement, sur l'exercice 2025, notre association locale a étudié 77 dossiers, présenté au Comité d'agrément 63 projets dont 56 ont été validés correspondant à 69 prêts personnels accordés.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 1 932 855,30 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 6 599,64 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions :

- Du Plan Comptable Général : le règlement ANC 2014-03 modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 de l'autorité des Normes Comptables (ANC) et le règlement 2022-06 du 04 novembre 2022 applicable à compter des exercices ouverts au 01/01/2025
- Des normes comptables des personnes morales non commerçantes à but non lucratif : règlement ANC 2018-06 du 05 décembre 2018
- Des normes comptables et financières spécifiques arrêtées par le réseau Initiative France à la suite de l'entrée en vigueur du règlement ANC 2018-06

Les comptes annuels sont établis avec sincérité dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- permanence des méthodes sous les réserves mentionnées ci-après,
- indépendance des exercices
- continuité d'exploitation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Le règlement ANC 2018-06 offre aussi certaines options de comptabilisation. Notre association a opté :

- Pour la comptabilisation des cotisations, l'option retenue est celle de comptabiliser en fonction de l'exercice de référence et non sur la base des encaissements
- Concernant les fonds dédiés contribuant au financement d'immobilisations amortissables, les fonds dédiés sont considérés comme des subventions d'investissement reportées au résultat au rythme des amortissements

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général,

amendé par le règlement n° 2018-06.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode rétrospective.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

Les subventions sont comptabilisées en produits.

COTISATIONS

Informations concernant la comptabilisation des cotisations

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de l'émission de l'appel. En effet, l'association pouvant justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

Conformément à l'article 211-2 du règlement ANC n°2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées dans des comptes de classe 8. En effet les conditions posées par cet article sont réunies, à savoir :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association INITIATIVE MEUSE.
- L'association INITIATIVE MEUSE est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

L'état des prêts décaissés à l'actif du bilan se présente ainsi :

- Création : 532 655,60 € (132) au 31/12/25, 481 844,77 € (116) au 31/12/24
- Transmission : 433 192,61 € (104) au 31/12/25, 484 273,14 € (93) au 31/12/24
- Croissance : 64 103,23 € (8) au 31/12/25, 69 051,87 € (7) au 31/12/24

Sur l'exercice 2025, 58 prêts ont été décaissés pour un montant de 389 300 € dont :

- 52 prêts pour un montant de 331 300 € accordés en 2025
- 6 prêts pour un montant de 58 000 € accordés en 2024

Au 31/12/25, 27 prêts faisaient l'objet d'un parrainage contre 22 au 31/12/24

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à rééval.	acquisition
Immobilisations corporelles			
Matériel de bureau, informatique & mobilier	4 130,05		
TOTAL	4 130,05		
Immobilisations financières			
Prêts et autres immobilisations financières	1 035 169,78		482 653,25
TOTAL	1 035 169,78		482 653,25
TOTAL GENERAL	1 039 299,83		482 653,25



ETAT DES IMMOBILISATIONS

INITIATIVE MEDNE

D 01/01/2025 31/12/2025

	Diminution par virt poste	par cession	Valeur brute des Immobls fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
Immobilisations corporelles				
Matériel de bureau, informatique & mobilier			4 130,05	
TOTAL			4 130,05	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières		487 871,59	1 029 951,44	
TOTAL		487 871,59	1 029 951,44	
TOTAL GENERAL		487 871,59	1 034 081,49	

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotations de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations corporelles						
Matériel de bureau, informatique			3 401,22	411,67		3 812,89
TOTAL			3 401,22	411,67		3 812,89
TOTAL GENERAL			3 401,22	411,67		3 812,89

DÉTERMINATION DE LA VALEUR ACTUELLE

L'état des dépréciations sur prêts à l'actif du bilan se présente ainsi :

dépréciations de prêts	exercice N		exercice N-1	
	montant	nombre	montant	nombre
Création	20 686,18	14,00	32 811,26	16,00
Transmission	29 992,72	15,00	32 199,25	12,00
Croissance	0,00	0,00	0,00	0,00
total dépréciation de prêts	50 678,90	29,00	65 010,51	28,00
dotation	24 154,25		17 919,97	
reprise	38 485,86		6 475,11	

Sur l'exercice 2025,

- 5 prêts pour un montant de 7 358.15 € ont été repris pour être passés en perte
- 17 prêts pour un montant de 31 127.70 € ont été repris sans être utilisés

Les prêts sont dépréciés sur le montant net de garantie selon la règle suivante :

- Cessation d'activité ou liquidation judiciaire en cours : 100 % du solde,
- Redressement judiciaire en cours : 100 % du solde,
- Au-delà de 6 échéances non honorées : 75 % du solde,
- Au-delà de 3 échéances non honorées : 50 % du solde.

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

Par ailleurs, selon la convention GIP Objectif Meuse, les prêts accordés aux entités actuellement en liquidation judiciaire ont été imputer sur le remboursement de l'avance octroyée par le GIP pour un montant de 18 939.48 €.

Dépréciation
début
d'exercice

Augmentation
dotation de
l'exercice

Diminution
reprise de
l'exercice

Dépréciation fin
de l'exercice



SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

INITIATIVE MEUSE	
D	01/01/2025 31/12/2025

TABEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

- La partie des ressources (dons, subventions, etc.) dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».
- Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat d'exploitation au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation des projets

À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation		À la clôture de l'exercice	
		montant global	dont remboursement	montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices



COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

INITIATIVE MEHAF

D 01/01/2025 31/12/2025

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 053,20
Dettes fiscales et sociales	7 912,58
TOTAL	12 965,78

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 31 12 2025, le montant des prêts accordés par le comité d'agrément mais non décaissés n'est pas comptabilisé mais figure dans l'annexe comptable parmi les engagements hors bilan. Il se répartit ainsi :

prêts accordés non décaissés	31 12 202N		31 12 202N-1	
	montant	quantité	montant	quantité
Création	25 500	3	43 000	5
Transmission	75 000	11	54 000	5
Croissance				
total	100 500	14	97 000	10

TABEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES :

La variation des fonds propres consacrés à l'activité prêt, avant affectation des résultats sur le fonds de prêts peut se résumer ainsi (NIF) :

fonds de prêt	31 12 2025	31 12 2024
	montant	montant
Création/Transmission	1 604 785,65	1 304 785,65
croissance	200 000,00	200 000,00
total	1 804 785,65	1 504 785,65
dont :		
sans droit de reprise	1 626 183,85	1 326 183,85
avec droit de reprise	178 601,80	178 601,80
- Dont caisse des dépôt	98 601,80	98 601,80
- Dont Region Grand Est	80 000,00	80 000,00

La quote-part des fonds propres, affectable au fonctionnement de la plateforme, se présente ainsi (NIF) :

fonds propres	31 12 2025
fonctionnement	montant
réserves	
report à nouveau	275 718,80
sous-total	275 718,80

Libellé	A l'ouverture	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 326 183,85		300 000,00		1 626 183,85
Pertes/apports sans droit de reprise	-224 721,41	-10 517,53			-235 238,94
Fonds associatifs avec droit de reprise	178 601,60				178 601,60
Pertes/apports avec droit de reprise	-24 000,11	-1 476,24			-25 476,35
Réserves					0,00
Report à nouveau	283 447,48	-7 728,68			275 718,80
Excédent ou déficit de l'exercice	-19 722,45	19 722,45	6 599,64		6 599,64
TOTAUX	1 519 788,96	0,00	306 599,64	0,00	1 826 388,60

REPARTITION DE LA TRESORERIE :

Au 31 12 2025, la trésorerie se décompose ainsi selon la méthode préférentielle préconisée par la Norme Initiative France :

trésorerie	31 12 2025
	montant
trés. s. prêt	647 220,83
trés. fonctionnement	256 064,98
total	914 615,60

La Norme Initiative France définit la trésorerie de prêt ainsi :

Apports sans droit de reprise + apports avec droits de reprise + avances remboursables - prêts en valeur nette - créances ressources prêts.

Document communiqué en vertu de la loi n° 62-512 du 12-5-62 relative à l'accès à l'information.

Information sur les montant des concours publics reçus par l'Association Initiative Meuse par nature de concours et par catégorie d'autorités administratives

Ses ressources sont essentiellement composées :

- Des cotisations de ses membres
- De subventions de la Région Grand Est et de la CCI Meuse Haute Marne
- De la mise à disposition de locaux, de matériels et services par la CCI Meuse Haute Marne

Montant des concours publics et subventions reçues (ANC 2018-06)

	2025			2024		
concours publics	concours	subventions	subventions	concours	subventions	subventions
subventions	publics	exploit.	investis.	publics	exploit.	investis.
Union Européenne						
Etat						
Conseil Régional		37 650			38 050	
Initiative Grand est						
autres - CCI 52-55		11 000			11 000	
total		48 650			49 050	

Décomposition du compte de résultat par activité (NIF)

	2025			
	total	fonctionnement	prêts	autres
				activités
produits exploitation	106 519	106 519		
charges exploitation	107 287	106 730	557	
<i>résultat exploitation</i>	- 768	- 211	-557	
produits financiers	48 973	256	48 718	
charges financières	41 481		41 481	
<i>résultat financier</i>	7 493	256	7 237	
<i>résultat courant</i>	6 600	- 16	6 616	
produits except.				
charges except.				
<i>résultat exceptionnel</i>				
<i>résultat net</i>	6 600	- 16	6 616	

Tableau du compte de résultat sur activité prêt (NIF)

compte résultat	31 12 202N	31 12 202N-1
activité prêt	montant	montant
<i>charges</i>		
dotations prov. prêts	24 154,25	17 919,97
pertes brutes s prêts	17 326,54	6 059,33
autres charges	621	341,75
total des charges	42 102,17	24 321,05
<i>produits</i>		
reprises prov. prêts	38 485,86	6 475,11
garanties obtenues	9 968,40	3 936,37
autres produits	263,27	1 915,80
total des produits	48 717,53	12 327,28

résultat s. prêts	6 615,36	-11 993,77
-------------------	----------	------------

CONTRIBUTION VOLONTAIRE EN NATURE :

- Mise à disposition d'un bureau de 28.03 m2 :	5 718.12 €
- Affranchissement (estimation) :	385.68 €
- Fournitures de bureau/papier :	0 €
- Photocopies :	148.83 €
- Assistance informatique :	597.37 €
- Informatique/Téléphonie :	1 618.00 €
- Salle de réunion :	3 720.00 €
- Personnel bénévole "comité d'agrément"	21 420.00 €
- Personnel bénévole "suivi post création"	2 700.00 €
- Personnel bénévole "parrainage"	2 280.00 €
TOTAL :	35 801.42

Le bénévolat est quantifié grâce :

- aux relevés d'heures fournis par les différents bénévoles comme les parrains;
- aux feuilles de présences remplies lors des différentes réunions comme les réunions des comités d'agrément, des diverses commissions techniques ou comités ad hoc.

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 357 heures consacrées par les bénévoles à des comités d'agrément et 38 h au titre du parrainage et 45 h pour le suivi post-crédation. La valorisation de ce bénévolat à un taux horaire de 60 €/heure (comme en N-1) correspond à un montant de 26 400 €.

Abandon de frais par les bénévoles

Les frais engagés par les bénévoles dans le cadre de leur activité de bénévolat sont enregistrés dans les comptes de charges correspondant à leur nature sur la base des dépenses réelles et justifiées et récapitulées dans une note de frais. La renonciation au remboursement de frais par le bénévole est matérialisée sur la note de frais produite par le bénévole et est comptabilisée en dons manuels (compte 75400 Dons).

L'abandon de frais ne constitue pas une contribution volontaire en nature.

Information sur les rémunérations des dirigeants (ANC et NIF)

Au cours de l'exercice, la responsable a perçu une rémunération brute de 48 046.78 € contre 47 970.85 € en N-1

Honoraires du commissaire aux comptes (ANC 2014-03 et NIF)

honaire CAC	31 12 2025	31 12 2024
certification des comptes	2 340.00 €	2 280.00 €
autres missions		
total	2 340.00 €	2 280.00

Prêts, Engagements pour des tiers décaissés

prêts bruts engagés pour tiers	décaissés				
	exercice N			exercice N-1	
	montant	nombre	montant	nombre	
Bpifrance PHCR	132 000	40	83 000	17	
Bpifrance PHS	0	0	12 000	2	
Bpifrance PHQ	14 000	1	0	0	
total prêts décaissés	146 000	41	95 000	19	

Document communiqué en vertu de la loi n° 62-514 du 28 juin 1962 relative à l'accès à l'information.